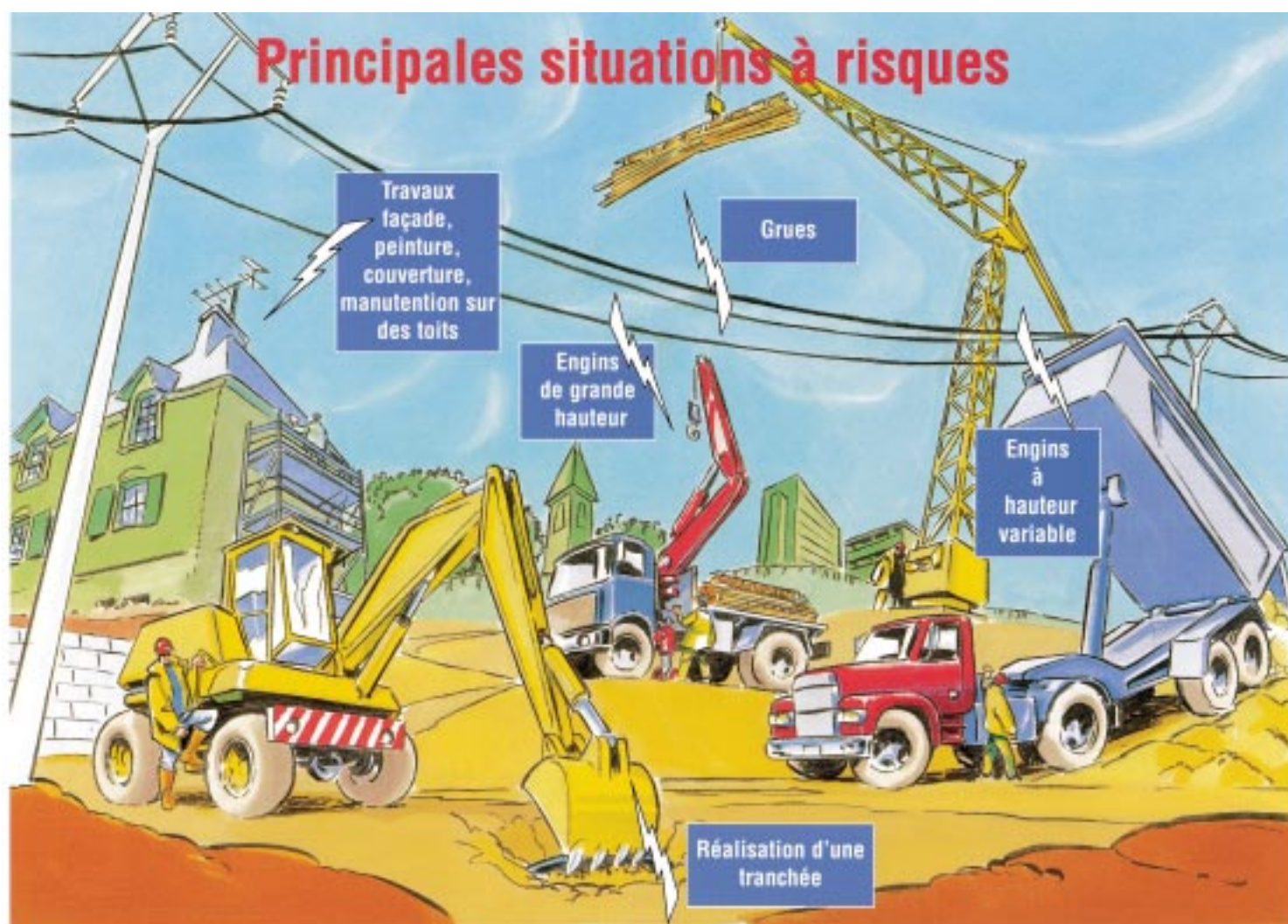


ENTREPRENEURS PRENEZ GARDE AUX RESEAUX

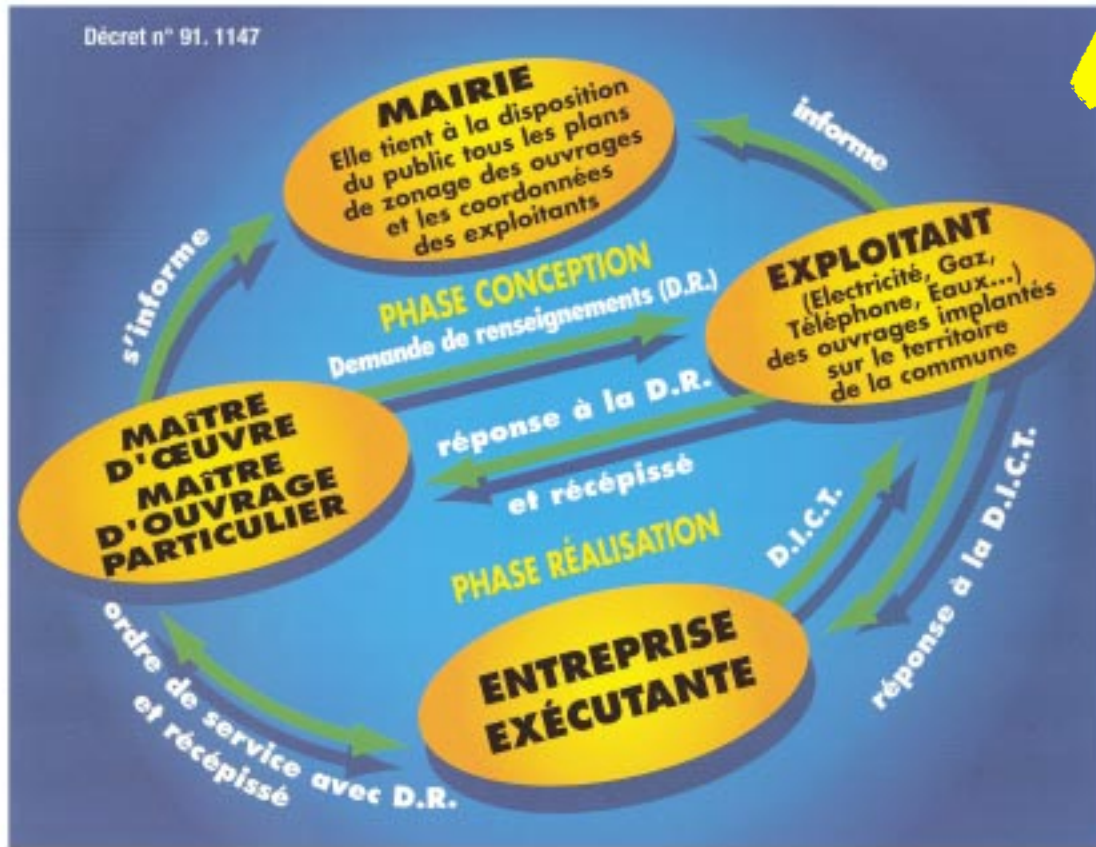


Les travaux à proximité de réseaux, aériens ou souterrains, sont source de dangers.

En respectant des règles simples (voir au verso) vous contribuerez à la sécurité des salariés, des tiers et vous préservez l'intégrité des ouvrages.



Comment et où trouver les informations



Bâissez votre sécurité :

Visite sur le site



- Détermination des moyens de construction adaptés à la présence des réseaux en tenant compte des modalités retenues dans le Plan Général de Coordination* et le cahier des charges pour les consultations d'entreprises.

Recherche de renseignements en mairie



- Le maître d'ouvrage, le coordonnateur ou le maître d'œuvre doit obtenir en mairie la liste des concessionnaires et les coordonnées des services compétents indiqués sur les plans de zonage afin d'établir la demande de renseignements. Le résultat de cette demande de renseignements est communiqué aux entrepreneurs concernés.

Déclaration d'intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)



- Concerne toute personne (y compris sous-traitante ou membre d'un groupement d'entreprises) chargée de l'exécution de travaux situés dans une zone où sont implantés de tels ouvrages, ou tout particulier qui a l'intention de les effectuer seul.
- Le formulaire peut-être rempli par l'intermédiaire du site internet : www.dictplus.com pour EDF, GDF, RTE.

Réponse à la D.I.C.T.



- La réponse est valable exclusivement pour les travaux que vous avez indiqués.
- Sans réponse des exploitants, les travaux ne peuvent être entrepris sauf en cas d'urgence prévu par le décret.
- Les exploitants donnent des consignes ou recommandations techniques pour l'exécution en toute sécurité.

Réalisation des travaux



- Respect des consignes émises dans la D.I.C.T. (possibilité de visite par les exploitants sur le site.)
- Intégration des modes opératoires dans les Plans Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.)*.

* pour les ouvrages soumis à déclaration préalable.